

Article 1. Diagnostic et analyse de la structure et du contexte

Qui sommes-nous ?

L'APMAC, association loi 1901, est créée en 1979 à l'initiative du Conseil Général de Charente-Maritime pour répondre à la demande des festivals de Saintes, Royan et La Rochelle. Son développement s'est concentré, tout d'abord, sur le parc de matériel et les compétences associées. Puis en 2000, l'APMAC crée le service Lieux Scéniques afin de répondre aux besoins d'inventaire et de conseil à la maîtrise d'ouvrage pour les lieux scéniques régionaux. En 2013, elle crée un organisme de formation continue qui sera nommé APMAC FORMATION en devenant, en 2016, une entité juridique indépendante.

Depuis sa création, l'APMAC accompagne ses adhérents, tout au long de leur évolution. Elle est le centre de ressources des techniques du spectacle pour de plus en plus de structures.

Où en sommes-nous ?

L'APMAC propose un ensemble de services appréciés pour son professionnalisme. La structure est reconnue sur le plan local et régional. Un effort de renouvellement et d'achat de matériel nouveau a été fait, ces dernières années et devra être poursuivi.

La gouvernance de l'association a été approfondie, son CA et son bureau prenant en compte leurs attributions respectives définies dans ses statuts et dans son règlement intérieur associatif.

Un changement de la Convention Collective Nationale a été effectué afin d'être en cohérence avec l'activité de l'association. Un accord d'entreprise est en cours ; il permettra une annualisation du temps de travail des salariés pour répondre à la saisonnalité de leurs activités.

L'aménagement d'un espace dédié dans nos locaux devra permettre le développement de l'activité de formation

Dans quel contexte sommes-nous inscrits ?

L'APMAC est une association loi 1901. Elle est marquée par son passé culturel qui constitue son ADN. Elle reçoit le soutien des collectivités territoriales sous forme de subventions (Ville de Saintes, Département de la Charente-Maritime, Région Nouvelle-Aquitaine). Cependant l'augmentation de son autonomie financière confère à l'APMAC un modèle économique apprécié des collectivités territoriales qui l'accompagnent.

Quelle est notre capacité d'action ?

L'APMAC est une plateforme professionnelle qui affirme ses compétences techniques pour accompagner ses adhérents tout au long des différentes étapes de leurs projets culturels :

- Accompagnements et conseils
 - Mission d'inventaire des lieux scéniques élargie à la Nouvelle-Aquitaine
 - Conseil à la maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation et la construction de salles de spectacle
 - Conseil, assistance technique et ingénierie
- Formation des bénévoles et des professionnels
- Mise à disposition d'un parc de matériel scénique

Sa structure associative, son histoire et sa gouvernance désintéressée lui donnent un capital de confiance, d'indépendance et d'autonomie auquel sont sensibles les associations adhérentes et les collectivités territoriales. Elle a une capacité de développement importante qui s'appuie sur les partenariats renforcés avec les collectivités qui la soutiennent : la Ville de Saintes, le Département de la Charente-Maritime et la Région Nouvelle-Aquitaine. Evoluant dans un contexte concurrentiel, elle prend en compte les limitations de ses capacités d'action liées à son projet associatif.

Soucieuse de son autonomie financière, elle s'efforce de trouver constamment des nouvelles ressources afin de pérenniser, en priorité, son fonctionnement, puis, de se donner les moyens de se développer.

Qu'attend-on de nous ?

Les adhérents :

Les retours de questionnaires adressés à nos adhérents nous indiquent que leurs demandes s'orientent, en priorité, vers un besoin d'accompagnement professionnel.

Face à une technicité de plus en plus pointue et à une réglementation de plus en plus complexe, les associations de professionnels ou d'amateurs et les collectivités territoriales ont un besoin impératif de conseils et de structures solides pour les accompagner ainsi que de personnel à leur écoute. L'APMAC s'efforce de répondre à ces besoins. C'est une de ses qualités appréciées de ses adhérents.

Les financeurs :

Des conventions d'objectifs sont passées avec nos partenaires, principalement des collectivités locales. L'expertise technique et méthodologique de l'APMAC accompagne les politiques de développement du territoire et de soutien à la culture.

Article 2. Pertinence des objectifs et priorités :

Quels services souhaitons-nous proposer sur notre territoire ?

L'ensemble des services décrits ci-dessus (accompagnement, conseils, formation, et location de matériel) peuvent assez facilement être étendus à La Nouvelle-Aquitaine, et même au-delà pour la formation.

La création d'antennes locales, comme celle de Limoges en 2018, va nous donner l'occasion de mettre en place une mutualisation des moyens et de la gestion. D'autres collaborations et partenariats pourront être mis en place, pour faciliter la proposition de nos services et leur logistique à l'ensemble de la Nouvelle Aquitaine.

En réponse à quelles attentes ?

Pour les associations adhérentes, l'objectif est de réaliser des manifestations de qualité, attirant un public plus nombreux leur permettant un développement de leurs activités.

Les collectivités territoriales éprouvent la nécessité d'avoir un état des lieux scéniques à jour, avec des caractéristiques techniques précises et complètes (comme par exemple, l'accueil de la mobilité réduite).

Nos adhérents ainsi que les structures professionnelles du territoire ont, par ailleurs, un besoin affirmé de formation de leur personnel dans les métiers techniques de la sécurité et de l'accueil du spectacle au sens large, sachant que cette offre est, aujourd'hui, peu dispensée en Nouvelle-Aquitaine.

L'objectif est bien d'accompagner un développement cohérent du territoire avec ses capacités d'accueil de manifestations culturelles au profit de la population.

Quelles priorités ?

Le professionnalisme de l'APMAC, sa compétence et sa reconnaissance sont ses atouts. Elle doit les conserver. Avec un nombre de salariés important, il faut sans cesse veiller à la pérennisation de la structure. Pour cela, il convient de maintenir et d'élargir les domaines dans lesquels l'APMAC est performante :

- L'inventaire des lieux scéniques et le conseil en maîtrise d'ouvrage doivent être étendus à la Nouvelle-Aquitaine, mais, pour en faciliter le travail, il faudrait développer des collaborations avec d'autres structures existantes et s'appuyer sur des personnes ressources sur tout le territoire.
- Le soutien et l'accompagnement de projet avec, par exemple, des tutoriels disponibles sur Internet, en collaboration avec des structures et des organismes professionnels qui ont une compétence dans ce domaine.
- Les offres de formations ont été facilitées avec la création, en 2016, d'APMAC Formation et avec l'embauche d'une cheffe de service pédagogique. Il convient, maintenant, de développer une offre de qualité tout au long de l'année avec la création d'un lieu dédié à la formation. Celui-ci devra être aménagé dans la grande halle des abattoirs, en partenariat avec la Ville de Saintes, propriétaire des lieux, et sera équipé d'un plateau technique.
- L'assistance technique et l'ingénierie, en améliorant la communication et la connaissance de l'offre, ainsi que les moyens mis à disposition pour réaliser cette offre.
- La location de matériel scénique. Il est nécessaire de poursuivre le renouvellement du parc de matériel et l'achat de matériel nouveau, dans un cadre de développement durable, avec la mise en service d'équipements peu gourmands en énergie. Ce matériel généralement plus complexe à utiliser nécessite un accompagnement technique.

Article 3. Évaluation

C'est le CA de l'association qui met en œuvre le projet associatif, qui le critique, l'amende et le fait évoluer, en restant à l'écoute des adhérents et des partenaires (au moyen de questionnaires, d'enquêtes et de rencontres) Le CA et l'AG, au vu du résultat des actions menées, évaluent et sanctionnent le projet.

Les ressources mobilisables pour ce projet sont celles de l'association et au travers des subventions qui nous sont attribuées, les ressources des collectivités territoriales qui soutiennent les actions de l'APMAC. A ce titre, chaque année notre association doit fournir un bilan aux collectivités partenaires qui évaluent les activités réalisées, au regard des objectifs définis dans les conventions.

Article 4. Donner du sens

Quels enjeux ?

L'APMAC a une sensibilité particulière pour le développement culturel du territoire. Elle peut être associée à des dispositifs d'accompagnement de politiques publiques mais doit cependant conserver son autonomie Elle permet au tissu associatif de mener à bien ses manifestations dans un souci d'une qualité toujours plus grande.

Vers quoi aller ?

L'APMAC accompagne et conseille ses adhérents, dans le domaine technique, à toutes les étapes de leurs projets culturels ou d'animations : du recensement des salles à la maîtrise d'ouvrage, en passant par la formation, l'assistance technique et la fourniture de matériel, dans le territoire de la Nouvelle-Aquitaine et même au-delà, par exemple, pour la formation qui pourrait prétendre à une dimension nationale.

Quelles valeurs ajoutées apporte le projet associatif ?

Notre association, recevant des aides publiques, est en capacité de proposer des prestations à des tarifs modérés permettant aux structures les plus modestes de porter des projets culturels de qualité.

Nos adhérents sont des associations, des collectivités territoriales ou des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) ; c'est-à-dire des structures qui ont une gouvernance et un souci de l'intérêt collectif reconnus. Il y a, entre elles, une communauté de pensée et d'action. Nos adhérents s'adressent à nous, comme à un service public, avec confiance mais avec exigence. L'Intérêt de chaque association adhérente passe avant l'intérêt commercial, même si la pérennisation de l'APMAC reste une préoccupation toujours présente.

Article 5. Valeurs et identité.

Quelle image véhiculer ?

Professionnelle, moderne et à l'écoute de nos adhérents, notre gouvernance est autonome. L'APMAC est une structure tournée vers le partage, la mutualisation, la transmission des savoirs (bénévoles, apprentis) dont les bénéficiaires sont les adhérents qui sont souverains dans sa gouvernance.

Quels défis ?

Dans le cadre du développement de l'APMAC en Nouvelle-Aquitaine, le défi majeur demeure la pérennité de notre association indépendante et le maintien pour nos adhérents, de nos différents services et de nos compétences, portés par des salariés qualifiés.

Quelles coopérations ou quels partenariats ?

Coopération ou mutualisation avec les structures équivalentes à l'APMAC. Partenariat avec les structures dans le même domaine que le nôtre ou en complémentarité. Partenariat également avec les collectivités territoriales qui peuvent confier à l'APMAC des responsabilités proches du service public. L'inventaire des lieux scéniques et le conseil en maîtrise d'ouvrage (par exemples) pourraient, un jour, revêtir un caractère obligatoire.

Article 6. Intégration politique

Quel plan d'action ?

Dans chaque service, des améliorations sont en cours. Chaque service est organisé autour d'une direction et d'un pôle administratif commun créant une synergie.

L'idée directrice est d'améliorer la qualité de chaque service via la formation, l'équipement, la reconnaissance et d'établir, pour le service formation, un plan d'action particulier avec des objectifs à atteindre

A quelle échéance ?

Convention avec la Ville: En avril 2020, la convention avec la municipalité de Saintes pour la mise à disposition des locaux que l'APMAC occupe aujourd'hui arrivera à échéance. On ne sait pas à ce jour, si cette convention sera renouvelée ; cependant les aménagements prévus par la ville et l'APMAC dans la Grande Halle pour aménager le lieu dédié à la formation, nous laissent entrevoir l'avenir avec optimisme.

Convention avec la Région : Pour la création de l'antenne de Limoges, l'accompagnement de la Région Nouvelle-Aquitaine sera assuré jusqu'en 2021

Convention avec le Département : Après une première année d'expérimentation, la nouvelle convention entre l'APMAC et le Conseil Départemental de Charente-Maritime devra, fin 2018, devenir triennale et être signée pour les années 2019 – 2021.

Quelles sont les ressources mobilisées ?

Le développement de la structure impose un suivi financier rigoureux et, dans la mesure de nos possibilités, il convient, cependant, de prévoir, chaque année, des investissements importants, pour renouveler le parc de matériel.

L'association souhaite également poursuivre ses efforts d'investissement pour l'aménagement de locaux dédiés à la formation pouvant, à terme, participer à la diversification des ressources.

Pour faire face à ces investissements, nous devons, en complément de nos ressources propres, solliciter des subventions ou avoir, le cas échéant, recours aux emprunts d'une façon maîtrisée.

Pour chaque projet, il convient de faire correspondre le personnel et les moyens nécessaires à sa réalisation.

Chacun a un rôle bien défini et intervient dans son domaine en priorité : la bonne personne au bon endroit, avec les bons moyens.

Article 7. Partage et validation (La gouvernance)

Le Projet Associatif reflète la gouvernance de l'association. Sa direction et son bureau ont été impliqués dans son élaboration.

Un questionnaire envoyé à tous nos adhérents a permis une remontée de ce qu'est l'association et de ce qu'elle devrait ou pourrait être. Chacun est également à l'écoute des remarques glanées lors des manifestations, rencontres, formations...

Enfin, notre CA, composé en totalité de bénévoles mandatés pour représenter les associations culturelles ou les collectivités territoriales adhérentes ou partenaires, est un lieu privilégié pour valider ce projet associatif et en souligner ses valeurs

Article 8. Conclusion

L'APMAC, association s'appuyant sur ses forces, doit étendre ses activités à l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine et même au-delà pour certains de ses services.

Elle doit affirmer ses compétences, son professionnalisme et son dynamisme dans chacun des services identifiés qui constituent la colonne vertébrale des techniques du spectacle.

Soutenue par les collectivités territoriales proches qui affirment ainsi, avec elle, une communauté de valeurs, elle doit acquérir et garder, par son développement et son offre de services étendue, une indépendance et une autonomie de fonctionnement.

Projet Associatif validé par le Conseil d'Administration de l'APMAC le 6 décembre 2017 et par l'Assemblée Générale du 20 décembre 2017.

Il sera mis à disposition de l'ensemble de nos adhérents sur le site de l'APMAC à partir du 20 décembre 2017.

La Présidente
Agnès Henniquau

Le Vice-Président
François Pellegrin

Le Secrétaire Général
Christian Brignon

Le Trésorier
Frédéric Saint Pol

Le Trésorier adjoint
Victor Crespi